

LE RENOUVEAU

Devenez protuteurs bénévoles !



Le service de protutelle « Le Renouveau » est à la recherche de protuteurs bénévoles.

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Le protuteur est la personne désignée par le Juge de la jeunesse pour exercer l'autorité parentale d'un parent qui en est déchu. Il peut décider du lieu de vie du mineur, du choix de l'école, des autorisations légales à accorder, etc. Il n'est pas tenu de vivre avec l'enfant et n'a pas d'obligation financière à son égard. Devenir protuteur c'est l'occasion de suivre un jeune dans les divers aspects de sa vie et de créer une relation de confiance, comme pourrait le faire une marraine ou un parrain.

Cette mission est bénévole et se fait avec l'accompagnement des assistants sociaux du service « Le Renouveau ».

Envie de vous engager ?

Contactez le 069/23.27.67

lerenouveau@protutelle.be

Ou consultez le site : www.protutelle.be.